

7.0 Accès à l'information, langue et culture

Les questions fondamentales propres à assurer avec succès l'intégration des PFGE – sur lesquelles se sont penchés les membres du sous-comité – débordent toutefois du mandat des organismes de réglementation. Cependant, l'un des éléments qui fait que le projet *De la considération à l'intégration* est différent des autres initiatives semblables est l'approche globale qui a été retenue afin de résoudre les problèmes d'intégration des PFGE.

Au début de l'étape II, il y avait deux sous-comités : le *Sous-comité sur l'accès à l'information et le Sous-comité sur la langue, la culture et les compétences en relations humaines*. Le premier sous-comité visait à améliorer la qualité et l'accès à l'information ciblée, tandis que le second devait déterminer comment l'ensemble de la profession pouvait aider les PFGE à acquérir les connaissances linguistiques et celles portant sur les différences culturelles, et saisir la dynamique de la main-d'œuvre canadienne afin d'obtenir un emploi rémunéré dans le domaine du génie au Canada.

Les membres de ces deux sous-comités se sont regroupés en février 2004, car il était logique de combiner le processus (l'information) et le contenu (la langue et la culture). Bien qu'au cours des travaux, il n'y ait eu aucun débat majeur, les enjeux à traiter étaient complexes et complémentaires.

7.1 ENJEUX

Comme il a été établi dans le rapport de l'étape I, les PFGE reçoivent des renseignements par de nombreux canaux. Or, ces renseignements sont souvent incomplets ou trompeurs, peuvent se révéler difficiles à comprendre ou être peu clairs. Par ailleurs, les personnes ne les reçoivent pas toujours avant leur immigration, au moment où elles en auraient besoin.

De plus, grâce aux consultations avec les organismes d'établissement, il a été établi que l'information est actuellement offerte aux PFGE par l'entremise :

- de Citoyenneté et Immigration Canada;
- de réseaux non officiels – la famille et les amis;
- des organismes de réglementation (bien que bon nombre de PFGE ne connaissent pas le CCI ou

les organismes de réglementation et, par conséquent, n'y ont pas accès);

- des sites Internet existants (dirigés par les groupes d'établissement, des consultants en immigration, des établissements d'enseignement, divers gouvernements, etc.).

Une consultation auprès des organismes d'établissement a constitué un élément fondamental des travaux de ces comités. Une table ronde tenue en novembre 2003, qui rassemblait un groupe de représentants d'organismes d'établissement, a été cruciale pour amener les membres à comprendre comment communiquer le mieux avec les PFGE, ainsi que les difficultés culturelles et linguistiques que ces dernières doivent affronter lorsqu'elles arrivent au Canada. Cette consultation a aussi contribué à maintenir une relation constructive entre les professionnels du génie et les organismes qui travaillent de près auprès des PFGE.

De nombreuses PFGE ont demandé des changements au processus d'attribution de permis, tout en affirmant que si elles avaient su dans quoi elles s'embarquaient – si elles avaient obtenu des renseignements clairs et précis – cela aurait contribué à améliorer considérablement l'expérience qu'elles ont vécue.

Le Sous-comité sur l'accès à l'information, la langue et la culture a commencé par reconnaître l'interdépendance des questions avec chacun des autres sous-comités. Les questions traitées par le Sous-comité sur l'emploi notamment se sont révélées importantes en matière d'intégration culturelle et de connaissances linguistiques. La meilleure façon de cheminer dans les problématiques relatives à l'emploi au Canada, par exemple, est une question d'ordre culturel et il faut donner des réponses aux PFGE.

C'est toutefois dans le contexte des consultations auprès des organismes d'établissement que l'on a souligné l'importance des questions d'information sur le marché du travail et sur le mentorat. Bien que ces questions ne relevaient pas de la compétence de ces sous-comités, les membres ont fait part de leurs conclusions aux autres sous-comités. Les consultations auprès des organismes d'établissement ont aussi fait ressortir l'importance d'une relation

efficace entre ces dernières et les organismes de réglementation. À chacune des étapes de leur intégration, les PFGE demandent du soutien aux organismes d'établissement, qui représentent ainsi la source principale d'information. Dans cette perspective, il est important que ces organismes puissent communiquer des renseignements exacts sur le processus d'attribution de permis, ou du moins, qu'ils puissent diriger les PFGE pour obtenir l'aide des organismes de réglementation.

Les groupes de discussion mentionnés plus tôt dans ce document ont aussi mis à l'essai quelques projets rattachés aux renseignements et aux propositions relatifs à la culture. Les résultats des groupes de discussion se trouvent à la section 9.0 de ce rapport et l'ensemble du rapport, à l'annexe G.

7.2 CONCLUSIONS

En fonction de ces discussions, le Sous-comité sur l'accès à l'information, la langue et la culture a tiré les conclusions suivantes :

- Bon nombre de PFGE ont raconté qu'elles ont eu l'impression que les mauvaises expériences qu'elles ont vécues viennent du fait qu'elles ont été mal informées : elles affirment que, si elles avaient su davantage à quoi s'attendre à leur arrivée au Canada, elles auraient procédé différemment ou choisi carrément de ne pas venir. Le fait d'obtenir des renseignements clairs avant de faire une demande leur semble équitable, car cela leur permettrait de prendre des décisions éclairées. De plus, les responsables de l'établissement estiment que plus un immigrant reçoit de l'information à son arrivée au Canada, plus il s'intègre en douceur.
- De nombreuses PFGE signalent qu'elles se renseignent sur Internet avant d'immigrer. Le fait d'avoir un guichet unique leur permettra d'obtenir plus facilement des renseignements et le contenu sera plus précis. Au bout du compte, cela permettra de brosser un portrait de la profession et de communiquer ses messages à un plus large public.
- Les organismes d'établissement suivent de près les PFGE à chaque étape de leur processus d'intégration; ils sont souvent la principale source d'information. Pourtant, ils sont sous-financés et ils manquent de personnel de façon chronique. Établir des relations efficaces entre les organismes de réglementation et les agences permettrait de partager continuellement de l'information, en dépit de la rotation de personnel ou de l'interruption de certains programmes.
- Certaines PFGE ont parlé de leur frustration lorsqu'elles ont essayé de cheminer dans le processus d'attribution de permis et d'en comprendre le fonctionnement. Offrir une source d'information claire au sein des organismes de réglementation – une personne à qui parler, un numéro à composer ou un bureau – pourrait les aider à comprendre le processus.

7.3 RECOMMANDATIONS

Suivant les résultats du processus décrit précédemment, le Sous-comité sur l'accès à l'information, la langue et la culture a fait les recommandations suivantes au conseil d'administration du CCI :

- Fournir des renseignements précis et cohérents sur la profession d'ingénieur, le processus d'attribution de permis, la situation de l'emploi et les organismes de soutien, avant et après l'arrivée des PFGE au Canada.
- Offrir une seule source des renseignements en génie sur Internet à l'intention des PFGE; l'offrir sur le portail Venir au Canada, qui comporterait des liens vers les sites des organismes de réglementation.
- Établir de bonnes relations entre les agences de services auprès des immigrants et les organismes de réglementation afin d'améliorer la communication et l'échange d'information.
- Permettre aux PFGE d'accéder facilement au bon moment et en personne à des renseignements à jour au sein des organismes de réglementation.
- Créer un séminaire « Travailler au Canada » à l'intention des PFGE.
- Promouvoir l'idée de formation sur les différences culturelles à l'intention de tous les bénévoles des organismes de réglementation et des membres de leur personnel, du CCI, des PFGE et des employeurs.